



## Cour europeene des droits de l'homme

Par **Erhan**, le **14/07/2011** à **08:25**

Bonjour,rnrnje ne sais pas comment l'expliquez,mais je vais quand même essayer.rnrnAffaire:Match truqués en bande organisées et y participer en Turquie!rnrnLe president du Fenerbahçe a été mis en detention provisoire.Pendant ca deposition il a fait plusieurs malaise,a ete emener a l'hopital.Ont lui a fait une angiographie,son taux de sucre est monter jusqu'a 285.Avant d'être transferer vers,le parquet 'hopital luis a remis,ses resultats d'analyse(critique d'ailleurs).Il arrive au parquet et se plaint de la surprise!!.Sur les resultats en face de son nom,l'adresse du malade est celle de la prison!!!!Imaginez alors,qu'il criait deja au complot!ce qu'il a du ressentir,inutle de se defendre a t il dit,cela est preparer de puis le debut!!rnrnDonc j'aimerais savoir,ci cela suffirait pour un vice de forme en Turquie selon leur code penal et sinon,la cour europeene peut elle intervenir?car,deja l'affaire a commencer bizarrement.Alors qu'il y avait le secret d'instruction!Un lynchage mediatique a commencer,avec des dizains de soit disante preuve dudossier est afficher en pleine page chaque jour et dans des dizainnes de journeaux.Même sa photo,face profil est disponible.Ils ont demander d'interdire les diffusion,mais refuser!!rnMerci d'avance de prendre le temp d'essayer de repondre.

Par **edith1034**, le **14/07/2011** à **09:37**

BONJOUR rnrnIL FAUT ÉPUISER LES VOIES DE RECOURS INTERNESrnrnvous décrivez le cas d'un individu malade incarcéré peut être une violation de l'article 3rnrnUN LYNCHAGE MÉDIATIQUE UNE VIOLATION DE LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCERnrnce serait une violation de l'article 6 paragraphe 2rnrnpour tout savoir sur la CEDHrnrn<http://www.fbls.net/cedh.htm>

Par **amajuris**, le **14/07/2011 à 18:48**

bjr,rnpour saisir la CEDH, il faut avoir épuiser les voies de recours interne à son pays.rnce n'est pas une enième degré de juridictions supérieures à celles existantes dans le pays.rngénéralement le litige oppose une personne à un état signataire de la convention pour non respect de la convention.rncdt

Par **Erhan**, le **15/07/2011 à 00:39**

Merci pour vos réponses,cette affaire est vraiment bizarre.Elle vas forcément finir a la cour européenne en cas de condamnation.Il a été arrêté le 03/07 et incarcéré en prison le 12/07. 8 jours dont 3 a l'hôpital,mai sous surveillance policiere.EN Turquie la garde a vue est de 4 jours max.Il a du deduire des jours hospitalisés même s'il ne jouissait ps de sa liberté.rnrnj'ai traduit la declaration de deux avocats.l'un est celui d'un joueur et l'autre un agent.Il crie au scandale!

Par **edith1034**, le **15/07/2011 à 08:50**

bonjourrnrnles longues garde à vie sont admises par la CEDH à condition que l'individu soit assisté d'un avocatrnrnen revanche le droit interne doit être respecté la question sera de savoir si la garde à vue dans les locaux de la police a dépassé ou non les 4 jours pour savoir s'il y a violation de l'article 5-1 de la Convention

Par **Erhan**, le **19/07/2011 à 08:18**

edith1034 avait bien raison,au sujet de l'article 3.L'avocat du président,a déclaré a la presse que,son client a été gardé a vue,pendant 8 jours.Et que ceci constituait une violation direct de l'article 3 de la convention des droits de l'homme.....le procureur a lève la garde a vue quelque heure avant la fin,pour raison médicale.rnrnps:l'avocat parle de l'article 3,mais precise que c'est violation de la loi sur la torture.

Par **Tisuisse**, le **20/07/2011 à 22:28**

Bonjour,rnrnLa Turquie a ses propres lois et procédure. La Turquie ne fait pas partie de l'Espace Economique Européen.

Par **edith1034**, le **21/07/2011 à 09:52**

La Turquie est haute partie signataire de la Convention Européenne de sauvegarde des droits

de l'Homme au même titre que la Suisse

Par **Erhan**, le **26/08/2011** à **01:30**

Malheureusement UEFA et Platini, sont tombés dans le piège du lynchage médiatique. et a exclu, le club turc Fenerbahçe, de la C1. Alors, que la FTT, n'a pris aucune décision, dans cette affaire. L'UEFA a bien joué son coup, ce n'est pas elle qui a pris directement cette décision, elle a lancé un ultimatum à TFF, soit exclure FB soit, 8 ans d'exclusion de toute compétition européenne de la Turquie. Elle a donc logiquement exclu Fenerbahçe, alors qu'elle a déclaré l'inverse. Aujourd'hui FB va aller au CAS. La raison, l'UEFA a remplacé un club, par un autre club impliqué dans l'affaire en l'occurrence le 2nd du championnat le Trabzonspor. Elle est belle la politique de tolérance zéro ! un scandale, c'est la 1ère fois dans l'histoire du Football ! rnrnrps : la FTT a déclaré n'avoir aucune preuve concrète, seulement des doutes, donc elle n'a relégué aucun club et a confirmé les clubs engagés comme Fenerbahçe en C1, jusqu'à l'intervention honteuse de l'UEFA et ses menaces. De toute façon un arbitre du CAS (turc) a déclaré illégal l'ultimatum écrit à la fédération turc, et que le CAS allait forcément intervenir... à suivre.

Par **edith1034**, le **26/08/2011** à **08:41**

à suivre en effet

Par **Erhan**, le **26/08/2011** à **15:00**

un journaliste turc a fait une interview téléphonique avec l'UEFA à ce sujet, alors ici soit la TFF ment, soit c'est l'UEFA. Vidéo en anglais. En l'occurrence c'est la TFF et son président. Selon l'UEFA aucune menace ou ultimatum ! <http://vimeo.com/28175478>

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **15:16**

[citation] La Turquie a ses propres lois et procédures. La Turquie ne fait pas partie de l'Espace Économique Européen. [/citation] juste ce point : la CEDH ne dépend ni de l'UE, ni de l'EEE, mais du Conseil de l'Europe dont la Turquie fait partie depuis 1949 (6 mois après sa création)

Par **Erhan**, le **28/08/2011** à **01:32**

Aujourd'hui la situation est devenue critique, la Turquie au niveau contingent européen, doit envoyer son champion. Mais ici c'est le 2ème qui entre directement. Alors qu'elle a déjà joué les barrages et a été éliminée, après elle a joué les barrages UEFA et le jour du match retour

contre Bilbao,l'annonce est tomber.DOnC ce club ayant été éliminé du tour préliminaire,et jouer une autre compétition,revient jouer une seconde dans la même coupe,et au total participe 3 fois.Ici entre en jeu le 3ème,4ème tour,qui logiquement remonte au classement et doit participer en Europe.2 clubs en question ont déjà été éliminés.Cela change aussi les adversaires espagnols et portugais etc...,mais la TFF s'entête à ne pas releguér Fenerbahçe malgré tout cela,alors que le club le réclame aussi.Pourquoi?Les droits tvs et le problème économique(sponsors etc..)rnnp:le remplaçant Trabzonspor n'a pas été déclaré champion de Turquie nvu que la TFF,n'a pris aucune décision au sujet du Fenerbahçe en Turquie,seulement l'exclure de la champions league.rn31 personnes sont toujours incarcérées.Quelle honte après la Turquie veut entrer en Europe piff

Par **edith1034**, le **28/08/2011 à 09:08**

J'ai cru comprendre que le gouvernement turque ne voulait plus "faire la danse du ventre" pour rentrer dans l'Union EuropéennernrnLa Turquie reste un des cinq états gros pourvoyeur de requêtes en CEDH battue haut la main par la Russie mais devant la Roumanie, l'Ukraine et la Pologne

Par **Erhan**, le **18/09/2011 à 06:13**

edith1034,au niveau plainte 3ème peut être mais niveau condamnation en 2010 elle est 1ère,avec 278 cas.rnrnTurquie:278rnRussie:217rnRoumanie:143rnUkraine: 109rnPologne:107rn?talie: 98rnBulgarie: 81rnGrèce: 56rnFrance: 42rnSlovaquie: 40rnAllemagne: 36rnMoldavie: 28rnCroatie: 21rnHongrie: 21rnEmirat Unie: 21rnAutriche: 19rnPortugal: 19rnFinlande: 17rnAzerbaïdjan: 16rnMacedoine: 15rnEspagne: 13rnRep Tch: 11rnSuisse: 11rnSerbe: 9rnLituanie: 8rnAlbanie: 7rnLüksembourg: 7rnSlovenie: 6rnSuede: 6rnArménie: 5rnMalte: 4rnGeorgie: 4rnLetonie: 4rnBelgique: 4rnPays Bas: 4rnChypre: 3rn?rlande: 2rnEstonie: 2rnMontenegro: 2rnLiechtenstein: 1rn?slande: 1rnBosnie: 1rnNorvège: 1rnDanemark: 0rnMonaco: 0rnAndorra: 0rnSan Marin: 0

Par **edith1034**, le **18/09/2011 à 08:18**

bonjour, rnneffectivement le tableau est intéressant rnnil y a les condamnations et il y a les requêtes qui n'aboutissent pas à une condamnation mais à une négociationrnle chiffre des dépôts de requête utilisé par la CEDH est aussi intéressant rnLa Turquie a décidé de ne plus négocier